

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGE-DOMMARTIN
DU JEUDI 20 MAI 2021 – COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 20 mai à 20 h 00, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, Mme GUILLOT Myriam, Mme HENRION Nathalie, Mme JOURDAN Dominique (à partir de 20h30), Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, Mme SOCQUET-CLERC Anne Laure, M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. FERRAND Etienne qui a donné pouvoir à ROZIER Raphaël, Mme GAUTHERET Marie-Pierre qui a donné pouvoir à BERNIGAUD Christian.

Etaient absents : M. BESSON Jean-Jacques, Mme JOURDAN Dominique (jusqu'à 20h30), M. MERCIER Michel.

Mme Myriam GUILLOT est nommée secrétaire de séance.

1 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 26

Le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 08/04/2021 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité avec deux abstentions, le CR de la séance du 08/04/2021.

2- JURY D'ASSISES POUR L'ANNEE 2021

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 26

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder avant le 30 juin 2021 au tirage au sort des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de l'Ain pour l'année 2022. Le nombre de jurés est fixé à 3 pour la Commune de Bâgé-Dommartin et le nombre de noms tirés au sort est fixé au triple du nombre de jurés, soit 9 noms pris sur la liste électorale générale 2021. Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile ne doivent pas être retenues.

Le tirage au sort s'établit comme suit :

Bureau	Numéro d'électeur	NOM Prénom
3	87	BRECHET Marcel René
3	404	MARGUIN Marie -Hélène, épouse BERNIGAUD
3	271	FERRAND Virgile
2	329	COUVET Marie France Andrée, épouse PAQUET
3	24	BARBOSA DE CASTRO Maxime Clément
2	806	MERONI Laurent Dominique Michel
3	597	TRABLY Yvette Marie, épouse ROLLAND
3	434	MONTERRAT Henry Albert
3	428	MILLOT Jeannine, épouse CAMUS

3 – BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 26

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°1 du budget primitif principal 2021, détaillée comme suit :

CHAPITRES /ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
7788 – Produits exceptionnels divers		+ 2 359,92 €
023 – Virement de la section d'investissement	+ 2 359,92 €	
Totaux section de fonctionnement DM n°1	+ 2 359,92 €	+ 2 359,92 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
2184 – Mobilier – Opération 122	+ 100 €	
21538 – Autres réseaux	+ 2 655,60 €	
21568 – Autre matériel et outillage d'incendie et défense civile	- 395,68 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 2 359,92 €
Totaux section d'investissement DM n°1	+ 2 359,92 €	+ 2 359,92 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal 2021 comme présentée ci-dessus.

4 – UNION FRATERNELLE DES CHASSEURS – DOMMARTIN – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 27

L'Union fraternelle des chasseurs de Dommartin a fait parvenir une demande de subvention exceptionnelle liée à l'implantation de leur local de chasse. L'association souhaite que la commune l'aide pour le paiement de la taxe d'aménagement.

Le montant de la part communale de la taxe d'aménagement après abattements et exonérations est de 562€.

Le montant de la part départementale de la taxe d'aménagement après abattements et exonérations est de 484 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification de l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2021, pour un montant total de 12 262 € suivant le détail annexé à la présente délibération. Les subventions seront versées aux associations qui en feront la demande.

- PRECISE que cette somme sera imputée à l'article 65748 du budget primitif principal 2021.

5 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h00.